# **RAPPORT ANNUEL**

# SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

# DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Année 2020 -

# Commune de LE BONHOMME



Station classée

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (réunion du conseil municipal du 24 septembre 2021).

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	.3 à 5
Présentation du territoire desservi	3
Mode de gestion du service	.3 à 5
Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitai	ire ou
séparatif)	5
Nombre d'abonnements	5
Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au re	éseau
de collecte des eaux usées	5
Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)	5
Ouvrages d'épuration des eaux usées	.5 à 6
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
Modalités de tarification	
Facture d'assainissement type	
Recettes	b
3. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	.6 à 8
Montants financiers	6
Etat de la dette du service	6 à 7
Amortissements	7
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager	et les
performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	7
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibé	
au cours du dernier exercice	8
5. INDICATEURS DE PERFORMANCE	.8 à 9
Taux moyen de renouvellement des réseaux	8
Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées	8
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des usées	
Conformité de la collecte des effluents	
Conformité des équipements des stations d'épuration	
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme	
réglementation	
6. DOMAINE DE L'EAU	10
Abanda a di Companya di Compan	
Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	
Opérations de coopération décentralisée (CF. L1115-1-1 du CGCT)	10

# 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### Présentation du territoire desservi

<u>Le service est géré au niveau communal</u> pour ce qui concerne les réseaux sur le ban de la commune du Bonhomme.

#### Compétences liées au service

X Collecte X Transport

#### Descriptif du territoire desservi :

Le territoire desservi est la commune de LE BONHOMME sauf les écarts.

<u>II-</u> <u>Le service est géré au niveau intercommunal</u> pour ce qui concerne les réseaux intercommunaux des communes de FRELAND, LAPOUTROIE, LE BONHOMME et ORBEY jusqu'à la station d'épuration installée sur la commune de Hachimette.

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg-Vignoble – 31 rue du Geisbourg – 68240 Kaysersberg-Vignoble –

## Compétences liées au service

X Transport
X Traitement

#### Descriptif du territoire desservi :

Le territoire intercommunal.

#### Nom des communes adhérentes au service :

FRELAND, LAPOUTROIE, LE BONHOMME et ORBEY

#### Mode de gestion du service

- I- Pour la commune : le service est géré en régie.
- Il- Pour ce qui concerne la communauté de communes :

#### a) Compétence

Le service était géré à l'origine par le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Weiss, sous le nom "d'assainissement Fréland - Lapoutroie - Le Bonhomme - Orbey". Le SIVOM est devenu Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg le 1<sup>er</sup> janvier 1996. Les 4 communes concernées ont transféré leurs compétences assainissement collectif et non collectif à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le Conseil de Communauté, organe délibérant de la communauté de communes, est composé de délégués issus des communes du groupement, soient : - AMMERSCHWIHR-KATZENTHAL - KAYSERSBERG-VIGNOBLE (commune nouvelle issue des communes de :

Kaysersberg - Kientzheim - Sigolsheim) — LABAROCHE — LAPOUTROIE - LE BONHOMME — ORBEY — FRELAND

Le Conseil de Communauté a tout pouvoir de décision en matière de maintenance ou d'amélioration du service d'assainissement. Une convention de gestion commune du service assainissement a été mise en place le 20/06/2019 faisant suite à la suppression des lignes concernant l'exercice de la compétence assainissement collectif dans les statuts de la Communauté de Commune de la Vallée de Kaysersberg afin que les communes puissent valablement s'opposer au transfert obligatoire de la compétence assainissement au 01/01/2020 à la demande du Préfet en date du 17/01/2019. Cette convention relève de l'article L5211-4-2 du CGCT en tant que service commun et se nomme « gestion du service assainissement collectif montagne » ou « FLLBO ».

Ce service gère la construction et l'exploitation des équipements communs aux communes de FRELAND, LAPOUTROIE, LE BONHOMME et ORBEY ainsi que l'investissement et l'entretien des réseaux d'assainissement dans les liaisons partagées par ces mêmes communes.

Le service commun assainissement « FLLBO » gère les ouvrages et réseaux suivants, sur les communes précédemment citées :

- Gestion de la Station d'Epuration d'HACHIMETTE-LAPOUTROIE;
- Gestion du matériel d'auto surveillance de 5 déversoirs d'orage, et transmission mensuelle des données d'auto surveillance à la police de l'eau de ces 5 déversoirs;
- Gestion et entretien d'environ 8,2 km de réseau intercommunal d'assainissement.

#### b) Mode de gestion

Le service d'assainissement est assuré en régie, et fait l'objet d'un budget spécifique que ce soit pour la part communal, comme pour la part visée par la Convention « FLLBO ». Pour ce qui concerne la convention de service commun, les participations financières sont demandées aux communes en étant retranchée des attributions de compensation. En cas d'insuffisance de celle-ci, une facturation mensuelle complémentaire est établie par les services de la Communauté de Communes. Les communes répercutent les charges, soit par le biais de la redevance, soit par celui de la taxe d'assainissement à leurs propres usagers.

Le service a plusieurs contrats de prestation :

- La déshydratation des boues de la station d'épuration en sortie du silo est assurée par la Société B.M.G.E (68-PULVERSHEIM).
- Les boues déshydratées sont ensuite compostées à Bergheim et valorisées en épandage agricole (prestation assurée par la Société Agrivalor).
- Environnement située à Colmar.

# <u>Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif)</u>

Le service public d'assainissement dessert 620 habitants.

#### Nombre d'abonnements

Abonnés domestiques	270				
Abonnés non domestiques	-				

# Nombres d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre d'autorisations	Néant pour Le Bonhomme

### Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

- Le linéaire du réseau de canalisations du service d'assainissement est de 9.154 ml majoritairement unitaire.
- Le collecteur intercommunal Le Bonhomme Lapoutroie est de 3 040 ml.

# Ouvrages d'épuration des eaux usées

Type de traitement : Boues activées

Année de construction : 1981, agrandie et mise aux normes en 2002.

Données de base						
Nature du réseau		Unitaire				
Equivalent Habitant		8 500				
Débit moyen journalier de temps sec	m³/j	2 408				
Débit nominal	m³/j	3 808				
Débit horaire moyen temps sec	m³/h	50				

## Autorisation de rejet : arrêté n° 010198 du 1er février 2001

Norme de rejet (échantillon moyen 24h)								
	mg/L % Valeurs seuil							
DCO	100	75	250					
DBO5	25	90	50					
MES	30	90	85					
NTK	10	75						
NGL	15	70	20					
PT	2	80						

Quantité de boues évacuées en 2020 : 85,4 (tonnes de matières sèches),

#### 2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

#### Modalités de tarification

(voir le rapport sur l'eau potable 2020)

#### **FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE**

(voir le rapport sur l'eau potable 2020)

# Elément ayant évolué

Néant

#### RECETTES

(voir le rapport sur l'eau potable 2020)

#### 3. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'entretien du réseau d'assainissement a couté 0,00 € H.T.

#### 4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

#### Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0.00 €
Montants des subventions	0.00 €
Montants des contributions du budget général vers le budget	0.00 €
eau-assainissement	

#### Etat de la dette du service

I-L'état de la dette au 31 décembre 2020 du budget M49 -de la commune- fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2020	31.642,17 €
Montant remboursé durant l'exercice	13.448,52 €
Dont en capital	12.328,83 €

II-Dette au niveau de la communauté de communes (concerne uniquement la commune du Bonhomme)

TRANCHE	INTERCOMMU	UNALE	TRANC	TRANCHE COMMUNALE		
Intérêts des	Capital des	Annuités	Intérêts des	Capital des	Annuités	
emprunts	emprunts		emprunts	emprunts		
1	324	326	10	2073	2083	2409

<sup>-</sup>La tranche intercommunale concerne la STEP

<sup>-</sup>La tranche communale concerne les travaux d'extension des réseaux d'assainissement dans la rue des cités, les belles fourrières, Henry, les cerisiers, le long de la 415 et déversoir d'orage.

Ce tableau reprend les données 2018, mais pour les données 2019, après maintes relances, aucun retour des services de la Colmarienne des Eaux n'a été fait. Ces renseignements pourront être pris auprès de M. Julien WICKER, Responsable du service Etudes et Travaux (julien.wicker@cdeaux.fr.) de la Colmarienne des Eaux - 18 Rue Edouard Benes, 68000 Colmar - 03 89 22 94 50 ou auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg - 31c Rue du Geisbourg - 68240 KAYSERSBERG-VIGNOBLE- 03.89.78.21.55.

#### **RECAPITULATIF - ETAT DE LA DETTE DU SERVICE**

Encours de la dette au 31 décembre 2020	A la communauté de communes -dette intercommunale -dette communale pour l'ensemble des communes - dette communale pour la commune Le Bonhomme A la commune	0 € 0 € 0 € 31.642,17 €
Montant remboursé durant l'exercice (comm	13.448,52€	
Dont en capital (commune)	12.328,83 €	
Dont en intérêts (commune)	1.119,69 €	

#### **Amortissements**

(voir le rapport sur l'eau potable 2020)

<u>Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.</u>

Voici les dépenses prévues au budget 2021 :

#### -1- dépense - travaux d'assainissement :

Imputations	Libellés	HT en euros	
	Néant		

#### -2- un programme d'entretien est prévu :

- Entretien des réseaux chaque année : environ 1.000 €/an
- Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales : Une réflexion concernant la mise en place d'une déshydratation fixe des boues de la station d'épuration de Lapoutroie, en lieu et place de la déshydratation mobile, est en gagée au cours de l'année 2020.

<u>Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée</u> délibérante au cours du dernier exercice.

Néant.

#### 5. INDICATEURS DE PERFORMANCE

# Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans : 2016 à 2020 inclus

Renouvellement des réseaux durant ces 5 ans : 2020 - zéro mètre - 2019 - zéro mètre - 2018 - zéro mètre - 2017 - zéro mètre - 2016 : 250 mètres.

Aussi, le taux moyen de renouvellement des réseaux, sur 5 ans, est de 0,005/an.

(Avec Ln le linéaire de réseau remplacé l'année n, il se calcule de la façon suivante pour l'année n :

Tr = ((Ln+Ln-1+Ln-2+Ln-3+Ln-4) /5) / (Linéaire de réseau de desserte) X 100

Tr = (0 + 0 + 0 + 0 + 0,250 km) / 5 ans / 9,154 kilomètres = 0.535 / 5 / 9,154 km) X 100 = 0.55 %.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

#### Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées

Indicateur P201.1

Nombre d'abonnés desservis en 2020 : 270 abonnés

Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif : 275 abonnés Le taux de desserte est de 98,54 %.

# Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 50 %

« Z. India	te de d	connaissan	ice et de	e gestior	n patrimon	ale des	reseaux	de colle	icte des	eaux usées	i.
	ileur de		indice es	1-			- /	avec le		suivant	:
« 0 point :	absence	de plan	des réseau	ux de col	lecte et de	transport	des eaux	x usées o	u plan très	incomplet	;
« + 10 point	s : existen	ice d'un pl	an des rése	aux de co	llecte et de t	ransport d	es eaux us	sées menti	onnant la lo	calisation de	S
ouvrages ar	inexes (p	ostes de	relèvemen	t ou de	refoulement	, déverso	irs d'orag	e), et s	'ils existent	t, des points	s
d'autosurvei	llance	du	fond	tionneme	nt d	les	réseaux	d'	assainissem	ient	;
« + 5 points	: définition	on d'une p	rocédure de	e mise à j	our du plan i	afin de pre	ndre en c	ompte les	travaux réal	lisés depuis la	a
										es notammen	
en application	on de l' <u>ar</u>	<u>ticle R. 55</u>	4-34 du co	de de l'er	nvironnemen	<u>t</u> . La mise	à jour es	t réalisée	au moins c	haque année	١.
« L'obtenti	on des	15 point	s précéde	nts est	nécessaire	avant de	pouvoir	ajouter	les points	s suivants	:
« + 10 point	s : existe	nce d'un i	nventaire d	es réseau	x identifiant	les tronço	ns de rése	aux avec r	mention du	linéaire de la	a
canalisation,	de la cate	égorie de l	l'ouvrage de	éfinie en a	pplication de	e l' <u>article R</u>	. 554-2 du	code de l'	'environnem	<u>nent</u> ainsi que	e
de la précision	on des inf	ormations	cartograph	iques défi	nie en applic	ation du V	de l'articl	e R. 554-23	3 du même	code et, pou	r
au moins la	moitié du	linéaire te	otal des rés	eaux, les	informations	sur les ma	atériaux e	t les diamè	tres des ca	nalisations de	e
collecte		et	de		transport		des		eaux	usées	i.
« Lorsque le:	s informat	ions sur le	s matériaux	et les dia	mètres sont	rassemblé	es pour la	moitié du l	inéaire tota	ıl des réseaux	ί,
										jusqu'à 90 %	
Le cinquième	e point est	t accordé l	orsque les i	nformatio	ns sur les ma	tériaux et	les diamèt	res sont ra	ssemblées p	pour au moin:	s
95	%		du	ļ	inéaire	t	otal	de	es	réseaux	(.
« La procédu	ıre de mis	e à jour di	u plan des r	éseaux es	t complétée	en y intégi	rant la mis	e à jour de	: l'inventaire	e des réseaux	ί.
« + 10 poin	ts: l'inve	ntaire des	réseaux m	entionne	pour chaque	e tronçon	la date o	u la périod	de pose	des tronçon:	s
identifiés à	partir	du plar	n des ré	seaux, la	a moitié	du linéai	re total	des rés	eaux étan	it renseigné	١.
« Lorsque le:	s informat	ions sur le	s dates ou	périodes d	le pose sont	rassemblé	es pour la	moitié du l	inéaire tota	ıl des réseaux	ί,
un point sup	plémentai	ire est attr	ibué chaqu	e fois que	sont renseig	nés 10 % s	upplémen <sup>.</sup>	taires du lir	néaire total,	, jusqu'à 90 %	١.
Le cinquième	e point est	t accordé l	orsque les i	nformatio	ns sur les da	tes ou péri	odes de p	ose sont ra	ssemblées p	pour au moin	s
95	%		du	- 1	inéaire	t	otal	de	28	réseaux	ζ.
« Un total de	40 point	s est néces	ssaire pour	considérei	r que le servi	ce dispose	du descrij	otif détaillé	des ouvrag	es de collecte	e
et de transp	ort des ea	iux usées r	mentionné	à l'article	D. 2224-5-1	du code gé	néral des	collectivité	s locales. Il	s doivent être	e
obtenus	pour q	que le	service	puisse	bénéficie	des	points	supplém	entaires	suivants	:

« + 10 points : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant « Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées nour au moins 95 % linéaire du total des « + 10 points : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, « + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur ouvrages de collecte et de transport des eaux « + 10 points : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards « + 10 points : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif. désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) « + 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les effectuées réparations ou travaux à leur « + 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU indicateur P203.3 (données provenant de la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg-Vignoble)

Indicateur P203.3

La conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU pour l'année 2020 est NON DISPONIBLE (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT).

Conformité des équipements des stations d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU indicateur P204.3 (données provenant de la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg-Vignoble)

Voir données nationales par agglomération d'assainissement sur

http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr

Indicateur P204.3

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU pour l'année 2020 est NON DISPONIBLE (indicateurs e, cours de définition par le MEEDDAT).

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU P205.3 (données provenant de la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg-Vignoble)

Indicateur P205.3

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU pour l'année 2020 est NON DISPONIBLE (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT).

<u>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (données provenant de la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg-Vignoble)</u>

Indicateur P206.3

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation pour l'année 2020 est de 100%.

#### 6. DOMAINE DE L'EAU:

# Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Voir le rapport « eau » 2020.

# Opérations de coopération décentralisée

#### → Néant

Rapport présenté le 24 septembre 2021 en réunion du conseil municipal.

Le Maire, Frédéric PERRIN

